



L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI.

Absents : Laurent DARRAS donne pouvoir à Guillaume CARDON, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Éric LAURENT, Lucile TYRAN donne pouvoir à Philippe MATTON, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 19 présents et 4 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2025-04-02/11 Aide communale à l'achat de vélo électrique 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante accompagne la démarche communautaire d'une aide supplémentaire à l'achat de vélo électrique depuis 2021.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette action dans la mesure où la Pèvèle Carembault reconduit l'expérience en 2025.

Pour mémoire, la commune a financé 6 dossiers en 2023 pour un montant de 600 euros, 6 dossiers en 2022 pour un montant de 600 euros également et 3 dossiers en 2021 pour un montant de 300 euros.

Monsieur le Maire propose au débat la mise en œuvre d'une aide complémentaire de la commune selon les mêmes dispositions que la CCPC à savoir :

- Une aide par foyer fiscal par période de 5 ans
- Selon un plafond identifié en termes de budget annuel alloué et de montant par foyer.

Monsieur le Maire propose, pour 2025, d'identifier un montant d'aide complémentaire par foyer de 100 euros et un budget alloué de 700 euros maximum.

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, d'octroyer une aide complémentaire, jusqu'à épuisement du budget alloué pour tout pontamarcquois, sur présentation d'une preuve d'achat effectué dans l'année et sur présentation de l'accord de la Pèvèle Carembault pour l'octroi de l'aide initiale.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Acter la création d'une aide complémentaire à l'achat d'un vélo électrique selon les dispositions de la présente délibération.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent les dispositions de l'aide complémentaires à l'achat de vélo électrique.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 03/04/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

